



UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI
CAMPUS HENRY CHRISTOPHE DE LIMONADE

Réf : SGEN-CORR-202610-1

Avis

Avis aux candidats admis au concours 2026-2027

Le Secrétariat Général du Campus Henry Christophe de l'Université d'Etat d'Haïti à Limonade présente ses vives félicitations aux candidats admis au concours 2026-2027, conformément aux recommandations du Jury des examens et procès-verbaux des résultats officiels du concours d'admission tenu au Campus les 20, 21 et 22 septembre 2026.

Le Secrétariat Général a l'avantage d'informer les candidats admis qu'ils doivent se rendre au Bureau du Registraire du Campus pour confirmer leur acceptation de l'offre d'admission au CHCL pour l'année universitaire 2026-2027.

La confirmation s'étalera sur la **période allant du mercredi 28 octobre au vendredi 6 novembre 2026.**

Démarches à suivre

- Si vous acceptez l'offre de formation académique, il est impératif de commencer votre inscription administrative en faisant UN SEUL ET UNIQUE VERSEMENT DE SEPT MILLE CINQ CENTS GOURDES (7500.00) dans n'importe quelle succursale de la Banque Nationale de Crédit (BNC) au compte « UEH/Campus Henry Christophe de Limonade », numéroté 0260002792. Ce montant est ainsi reparti :
 - 1) Deux mille cinq cents gourdes (2,500.00) pour les frais de scolarité annuelle.
 - 2) Mille gourdes (1000.00) pour le renforcement des capacités du dispensaire universitaire en matière de premiers soins d'urgence, afin d'assurer une prise en charge initiale avant l'orientation vers un centre hospitalier, le cas échéant.
 - 3) Mille gourdes (1000.00) pour la fête d'intégration (Dedikas Onè Respè) qui sera organisée en votre honneur par le Bureau de la Vie Universitaire (BVU).
 - 4) Trois mille gourdes (3000.00) pour compléter le financement de l'achat de chaises.
- Vous soumettez une seule fiche de paiement de SEPT MILLE CINQ CENTS GOURDES (7500.00) au Bureau du Registraire afin de compléter votre inscription administrative obligatoire.
- Vous devez soumettre les pièces suivantes :
 - Copie d'Acte de Naissance ou extrait des Archives ;
 - Copie de votre carte d'identification nationale ;
 - Copie de la Carte d'Immatriculation Fiscale ;
 - Copie de Certificat ou Attestation de réussite aux examens du Baccalauréat (deuxième Partie ou bac unique) ;
 - Groupe sanguin ;
 - Deux (2) photos d'identité (format passeport).

N.B : Tenue vestimentaire descente est exigée pour la prise de photo.

Fait à Limonade, le 23 octobre 2026.


Joël CLAIREZIA
Secrétaire Général